

Paris, le 20 juin 2019

Retraites : les inquiétudes de la CSMF

A l'issue de la dernière réunion de concertation avec le Haut-Commissariat à la réforme des retraites (HCRR) qui s'est tenue hier, la CSMF exprime ses plus vives inquiétudes sur les orientations prises.

Les médecins libéraux sont très attachés à la spécificité de leur exercice et de leur carrière professionnelle, caractérisée par une durée d'exercice professionnel plus courte que d'autres catégories professionnelles, et par des taux de cotisation de niveau supportable, notamment grâce à la participation de la CNAM pour les médecins de secteur 1 respectant les tarifs conventionnels.

La CSMF réaffirme son attachement à un champ couvert par la retraite universelle limitée à un PASS (plafond annuel de la Sécurité Sociale). C'est à cette condition que le régime particulier des médecins libéraux et leur caisse de retraite spécifique pourraient être sauvés. Elle réaffirme son attachement à l'avantage ASV, qui devrait rester en dehors de la retraite universelle. Il s'agit en fait d'honoraires différés, et dont l'adaptation, les évolutions, et la gestion sont et doivent rester exclusivement du domaine conventionnel.

Les médecins libéraux ont constitué des réserves relativement importantes, conscients des évolutions démographiques actuellement défavorables de leur profession. La CSMF tient à ce que ces réserves reviennent aux médecins. D'autres professions n'ont pas eu cette sagesse. La CSMF refuse que les réserves qui ont été constituées soient attribuées pour d'autres régimes qui seraient en déficit ou pour des régimes spéciaux.

Afin de sauvegarder un niveau de retraite correct, la CSMF réaffirme son attachement à des taux de cotisation à l'identique des taux actuels, afin que les pensions versées restent à des niveaux comparables. C'est la seule façon de sauvegarder la retraite des médecins.

Enfin la CSMF est inquiète quant aux mécanismes de gouvernance de ce nouveau régime de retraite universelle : quelle sera la place pour la représentation des médecins ?

Le temps des réunions techniques est maintenant terminé. Une véritable négociation et des réponses doivent être apportées dans les plus brefs délais, afin de sauvegarder les spécificités de l'exercice médical libéral. La CSMF y sera particulièrement vigilante.

La CSMF appelle tous les acteurs soucieux de l'avenir de la retraite des médecins libéraux et tous les syndicats médicaux à faire bloc pour défendre ensemble l'avenir de notre profession.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président
06 07 86 08 83
jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08
com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral. Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours. Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.